

InfoCOUPE

Février 2024

Forêt domaniale de Montmorency

La forêt domaniale de Montmorency s'étend sur 1 970 hectares à 20 kilomètres au nord de Paris. Elle est essentiellement constituée de châtaigniers qui représentent 70% de ses peuplements. Elle est gérée par l'Office national des forêts. Touché par la maladie de l'encre qui affecte ses peuplements de châtaigniers, ce massif est classé en crise sanitaire par le ministère de l'Agriculture depuis 2018. Depuis l'ONF a stoppé son plan de gestion courant (aménagement forestier) pour mobiliser l'ensemble de ses actions en faveur de la reconstitution de la forêt. Cette reconstitution a débuté en 2018 et durera au moins six ans. Aujourd'hui l'ONF a démarré une coupe sanitaire sur la parcelle 166 située sur la commune de Saint-Leu-le-Forêt.

Une coupe sanitaire suivie d'une plantation



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Informations coupe

Parcelle	166
Surface	0,4 hectares
Volume de bois prélevé	100 m ³
Type de peuplements	Châtaigniers + Frênes
Date de début des travaux	Semaine 7 - Février 2024
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Des coupes nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et renouveler la forêt

En forêt de Montmorency, la plus fréquentée du Val d'Oise, la sécurité des usagers est la première préoccupation des forestiers. Les châtaigniers malades **sont dangereux**, leur chute peut provoquer des accidents aux personnes et aux biens.

>> En plus de châtaigniers touchés par la maladie de l'encre, qui provoque le dépérissement de cette essence, quelques **frênes sont présents et malheureusement atteints par la chalarose du frêne**.

Afin de **reconstituer la forêt et d'assurer la sécurité de tous**, l'ONF procède à des coupes de bois importantes provoquant des trouées dans la forêt, ce qui impacte le paysage forestier. Intervenir **en une seule fois limite le tassement des sols**. De plus, les forestiers préservent et conservent tous les arbres des autres essences quand la coupe ne met pas en péril leur développement.

À la suite de ces coupes l'Office programme des **plantations d'essences résistantes au pathogène, adaptées au sol et au climat, pour assurer une forêt résiliente pour les générations futures**.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers mandatée par l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Après cette coupe ?

La parcelle 166 va bénéficier d'une plantation l'hiver suivant (2024/2025) d'essences variées, adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène : les forestiers prévoient la plantation d'arbres « en mélange » avec la plantation de chênes, merisiers et alisiers afin de garantir la diversité des peuplements et leur résilience.

>> Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation. Les jeunes plants seront par la suite protégés de la dent des grands herbivores par des protections individuelles.

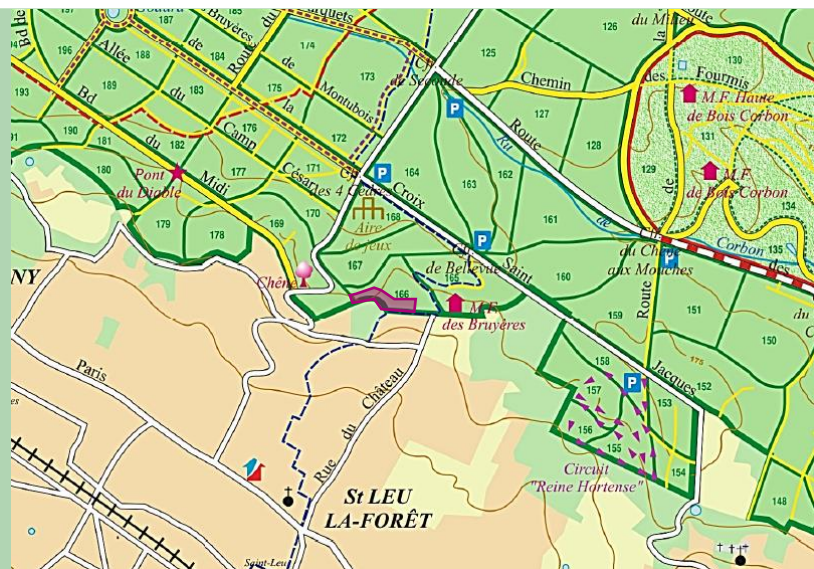
Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe



Coupe sanitaire suivie d'une plantation

La forêt domaniale de Montmorency

Longue de 6 km du Nord-Ouest au Sud-Est, la forêt domaniale de Montmorency est une vaste châtaigneraie située seulement à 20 km au nord de la capitale. Acquisée par l'Etat en 1933, 1958 et 1972, cette forêt péri-urbaine est un véritable atout pour le territoire : plus grande forêt du Val-d'Oise, elle accueille près de 5 millions de visiteurs par an.



La maladie de l'encre

Ce pathogène appelé *Phytophthora* attaque le système racinaire des châtaigniers. La maladie a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. On constate un développement de cette maladie en Île-de-France, notamment dû aux hivers doux et aux printemps pluvieux en lien avec le réchauffement climatique, favorables à la prolifération de ce pathogène qui se propage plus facilement dans l'eau.

Cette maladie concerne toute la châtaigneraie du nord-ouest de la France. Les arbres touchés se reconnaissent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général. Il n'y a pas actuellement de traitement pour lutter contre cette maladie.

En savoir + :



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'École

Ag.versailles@onf.fr